

Date de dépôt : 23 octobre 2014

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour que Genève soit la première République au monde qui adopte le principe d'une allocation mensuelle de 30 dollars pour toutes les femmes dans le monde

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1913 déposée le 14 juillet 2014 munie d'une seule signature, celle de M. Roland Thoos. Sous l'auguste présidence de M. Spuhler, et assistée par M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC, elle a donc auditionné M. Thoos le 13 octobre 2014. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier ; qu'il en soit remercié.

1. Présentation générale

Dans son essai, « Utopies réalisables », Yona Friedman écrit que « le temps passe, et les utopies d'autrefois, qui se réalisent seulement maintenant, sont déjà dépassées avant même d'aboutir ». On sait combien ce constat n'est pas toujours pertinent, même si nous devons convenir que l'histoire a vu nombre de cas se concrétiser, dont nous sommes encore étonnés aujourd'hui. Mais, rien n'est écrit, il n'y a pas un sens obligatoire à l'histoire, et le bien n'est pas inévitable, contrairement à ce que pensait Karl Marx.

Le pétitionnaire caresse d'idée qu'une somme de 30 dollars mensuels, soit 360 dollars annuels, puisse être distribuée aux femmes du monde entier dans le besoin, nombre que M. Thoos évalue à un milliard. Pourquoi les femmes seulement ? On le verra.

Ce ne serait pas à notre République de trouver cette somme colossale, mais Genève pourrait être, dans la vision généreuse du pétitionnaire, la capitale qui donnerait l'impulsion à un vaste mouvement de solidarité internationale.

2. Audition de M. Roland Thoos, pétitionnaire

M. Thoos fait remarquer d'emblée que sa pétition ne comporte en fait qu'une seule signature. Son but est d'adopter un principe qui intéresserait Genève au premier chef, sans entraîner de coût pour le canton et qui pourrait ainsi jouer un rôle dans le reste du monde. Il s'agit évidemment de solidarité : 30 dollars représentent une question de survie dans les pays du Tiers-Monde. La solidarité, qui est par nature familiale, clanique et nationale, devait être plus internationale. Le financement représenterait 1% de la fortune mondiale, et la taxe Tobin serait la source du financement, une taxe que toutes les places financières du monde devraient dès lors adopter. Une taxe sur la fortune mondiale n'est pas si utopique.

Une députée (Ve) ne comprend pas le fait que ce projet puisse ne rien coûter. Elle remarque que Genève ne l'appliquerait donc pas.

M. Thoos répond que c'est la Suisse qui ferait le nécessaire et non Genève dont le rôle serait seulement de lancer ce projet. C'est bien évidemment au niveau des Nations Unies que le nécessaire devrait être réalisé.

A l'interrogation sur le fait que ce soit uniquement les femmes, M. Thoos répond que c'est une question de survie pour acheter du riz et du maïs, et ajoute que cibler les femmes semble plus facile.

Un député (UDC) imagine mal comment ne pas appliquer concrètement un principe qui serait adopté. Il se demande par ailleurs si ce principe ne coûterait pas extrêmement cher puisque la pétition évoque toutes les femmes dans le monde. Une femme en Inde, par exemple, pourrait donc déposer une demande à Genève si le canton adoptait ce principe.

M. Thoos ignore si cela serait possible en termes légaux. La survie mondiale représente 500 milliards, ce qui est peu de chose par rapport à l'économie mondiale.

Le député demande pourquoi ne pas avoir alors adressé cette pétition directement aux Nations Unies. Le pétitionnaire pense que l'incidence serait autrement plus forte si Genève pouvait porter un tel projet. Il ajoute que cette mesure s'inscrit totalement dans l'esprit de Genève.

Un député (PLR) salue l'extrême générosité de cette proposition. Il remarque que les sommes sont faramineuses et que, si cette idée est lancée, il sera inévitablement nécessaire de mettre la main au porte-monnaie. Il pense également que ce serait à l'ONU de se pencher sur cette question. Il se demande en outre comment le partage serait fait.

Un commissaire (MCG) rappelle que la faim dans le monde n'est pas encore vaincue : vingt enfants disparaissent ainsi chaque minute. Il demande si M. Thoos a fait le calcul du prix que son projet entraînerait en ne prenant en compte que les femmes suisses. Il observe en l'occurrence qu'avec 4 millions de Suissesses, cela représenterait 1,440 milliard de francs. Pourquoi M. Thoos n'a-t-il pas réussi à convaincre d'autres personnes avec son idée ?

L'unique pétitionnaire répond ne pas avoir tenté de convaincre d'autres personnes. Cette mesure n'est évidemment pas nécessaire dans les pays riches. Mais ce serait ces derniers qui paieraient par le biais de la taxe Tobin. Il faudrait dès lors restreindre cette mesure à certains pays. Cas échéant, une administration compliquée serait nécessaire.

Un autre député (MCG) se dit en désaccord avec l'idée qui est avancée et remarque que celle-ci impliquerait un gouvernement mondial. Il ajoute que l'aide apportée à ces femmes ne devrait en outre pas déstructurer les sociétés dans lesquelles elles évoluent. Il ressent ce principe, pourtant fort généreux, comme une forme de néo-colonialisme.

M. Thoos affirme que cette mesure permettrait au contraire de libérer les femmes. Il pense que cette question est fondamentale, notamment dans certains pays, comme des pays musulmans. Ces femmes demanderaient la carte évoquée dans la pétition à l'ONU. C'est une question d'évolution de la société et non de néo-colonialisme.

Une commissaire (EAG) se déclare étonnée qu'il s'attaque aux effets et non aux causes de la faim et de la pauvreté. Ce sont les causes qu'il faudrait cibler. Elle signale encore que c'est parfois l'accès à la nourriture qui fait défaut. Elle a de la peine à accepter certains discours sur les femmes musulmanes lorsque l'on cible les pays musulmans puisque des chrétiennes sont parfois dans une situation de dépendance importante alors que des musulmanes sont émancipées. Les populations qui sont obligées de se déplacer, en raison d'un conflit, n'ont généralement pas accès à la nourriture. Elle en profite pour rappeler un proverbe qui dit qu'il vaut mieux apprendre à un homme à pêcher plutôt que de lui donner du poisson.

M. Thoos répond que c'est effectivement une autre intervention qui est nécessaire dans une catastrophe de ce type. La mesure qu'il propose s'inscrit

dans la durée en favorisant la production locale. Il rappelle que de nombreuses ONG reconnaissent que le problème de la faim relève du pouvoir d'achat et non de la production de nourriture. Il ajoute que techniquement un tel programme pourrait être réalisé, ce qui constituerait une première dans l'Histoire.

3. Discussion et vote

L'UDC imagine assez mal que Genève adopte un principe qui ne serait pas appliqué. A cela s'ajoute son opposition au fait de voir Genève participer à la facture si toutes les femmes sont concernées. Le dépôt de cette pétition lui semble la solution.

Le PLR tient cette personne pour utopiste mais ne croit pas que cette pétition mérite pour autant un classement. Les rêveurs, qui sont parfois des poètes, ont le droit de déposer des pétitions. Il se prononce en faveur d'un dépôt.

Le PS constate que le dialogue n'avait guère de sens. Certes, la proposition du pétitionnaire est généreuse, mais il se prononcera aussi en faveur du dépôt.

Le MCG se déclare également en faveur du dépôt.

Les Verts voteront de manière similaire. S'il semble difficile d'adopter un principe qui ne serait pas appliqué, il est parfois important de rappeler le principe de solidarité universelle. Cependant, ils sont opposés à un principe qui ne ciblerait que les femmes.

EAG déplore la dimension complètement détachée de toute réalité de cette pétition, ce d'autant qu'il n'est pas possible de mesurer les impacts d'un tel projet. Le principe évoqué ne pourrait entre outre pas s'appliquer dans de nombreux pays. Le dépôt de la pétition sur le bureau lui semble la juste solution.

Le Président passe alors au vote du dépôt sur le bureau de la P 1913 :

En faveur : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 PLR)

Cette pétition est **déposée sur le bureau du Grand Conseil.**

Pétition (1913)

pour que Genève soit la première République au monde qui adopte le principe d'une allocation mensuelle de 30 dollars pour toutes les femmes dans le monde

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un milliard de personnes ont faim dans le monde, essentiellement des femmes et des enfants.

Dans certains pays un enfant sur deux souffre de faim et de malnutrition chroniques. La production alimentaire mondiale peut varier d'une année à l'autre, mais globalement elle est suffisante pour nourrir les 7 milliards d'humains. La faim est liée au manque de pouvoir d'achat des plus pauvres.

Aujourd'hui, certaines ONG n'apportent plus de nourriture mais offrent à la population, la possibilité d'avoir un revenu et donc d'acheter à manger, dans les zones où elles peuvent opérer, les résultats sont tangibles, les gens ne meurent plus de faim. Le Mexique depuis de nombreuses années a adopté le principe d'un versement mensuel aux mères de familles défavorisées. Le Brésil a développé le même programme pour permettre aux mères de nourrir leurs familles.

Si nous voulons vaincre la faim dans le monde. C'est ce principe qu'il faut étendre au monde entier.

Toutes les femmes dans le monde ont droit à une subvention mensuelle correspondant à 30 dollars.

Ce revenu mensuel sera présent sous forme d'une carte qui ne donnera droit qu'à l'achat de biens alimentaires uniquement au niveau local. Chaque pays déterminera le pouvoir d'achat de cette carte. Le but recherché est la production et la distribution de biens et services de base au niveau national.

Cette carte sera un droit pour toutes les femmes dans le monde, mais elle ne sera pas obligatoire. Il faudra en faire la demande. Dans les pays riches, cette carte de 30 dollars n'a guère d'intérêt, mais dans les pays les plus pauvres cette somme mensuelle représente la survie d'une personne.

Pourquoi un revenu réservé uniquement aux femmes ?

D'abord pour une raison biologique.

La femme enfante et nourrit son enfant, par conséquent la communauté a une obligation d'aide envers elle. De tout temps et dans toutes les civilisations les communautés humaines ont toujours reconnu ce devoir.

Pour une raison politique.

Dans le monde, 70% des personnes souffrant de la faim sont des femmes, partout la femme est victime d'injustice.

Le financement de ce revenu doit être indépendant des Etats. Il appartient aux citoyens du monde de financer ce programme.

Il est parfaitement possible de prélever le montant mensuel nécessaire sur le surplus financier mondial sans toucher à la finance nécessaire au fonctionnement de l'économie mondiale.

Mais surtout, il s'agit ici d'un investissement durable dans la production de base de l'économie réelle. C'est Winston Churchill qui déclara en Mars 1943 qu'« il n'y a pas de meilleur investissement que de mettre du lait dans le biberon des bébés ».

Le financement sera assuré par :

- une taxe sur toutes les transactions financières ;
- un impôt mondial sur la fortune.

Depuis la proposition de cette taxe en 1972 par James Tobin de grands progrès ont été accomplis. Aujourd'hui de nombreux pays dans le monde seraient favorables à l'introduction de cette taxe sur les transactions financières, mais à une condition absolue que cette taxe soit appliquée à toutes les places financières du monde.

Oxfam International ainsi que de nombreux économistes estiment qu'une taxe Tobin appliquée à l'échelle mondiale générerait 300-400 milliards de dollars annuel.

La fortune mondiale des particuliers en 2011 a atteint quelque 122 800 milliards de dollars. Un impôt mondial sur la fortune est absolument nécessaire pas seulement pour une raison de justice fiscale, mais essentiellement pour souligner la responsabilité des personnes les plus favorisées envers les personnes les plus défavorisées.

Si nous acceptons la mondialisation de l'économie alors nous acceptons aussi la mondialisation de la solidarité.

Genève pourrait être la première République au monde à adopter le principe d'un revenu mensuel de 30 dollars pour toutes les femmes dans le monde.

N.B. 1 signature
Monsieur Roland Thoos
Quai du Seujet 36
1201 Genève